



15
Avr
2019

Fiches pratiques

FLASH INFO !

Les apports de la loi de programmation et de réforme pour la justice du 23 mars 2019 en 5 points :

- 1 - Compétence exclusive du notaire pour l'établissement de certains actes en matière de filiation de consentement dans le cadre d'une assistance médicale à la procréation.
- 2 - Aménagement de la procédure de changement de régime matrimonial.
- 3- Suppression du contrôle préalable du juge pour certains actes de gestion du patrimoine de la personne protégée.
- 4- Aménagement des procédures des divorces contentieux.
- 5- Aménagement du mandat de protection future et de l'habilitation familiale